

INFO / ARBITRAGE N° 89 MAI/JUIN 2011

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

Sommaire

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------|
| 1 – Examen d'arbitres | 5 – FITA : position des archers sur la ligne de tir |
| 2 – Tir par équipes : le coach | 6 – Valeur de la flèche |
| 3 – Fédéral | 7 – Système additionnel |
| 4 – Beursault | 8 – FITA TARGET et FITA STAR |

1. Examen d'arbitres

Les prochaines sessions des examens d'arbitres auront lieu :

- Pour 2011 : 5/6 novembre
- Pour 2012 : 21/22 avril et 3/4 novembre.

2. Tir par équipes : le coach

Lors du tir par équipes (quelle que soit la discipline), le coach doit obligatoirement être en possession d'une licence A, E, J ou H.

Les autres licences : L (pratique en club), P (poussins) ou Découverte ne permettent pas de coacher une équipe car elles n'ont pas vocation à couvrir les compétitions.

3. Fédéral

Rappel : en Fédéral, les benjamins et les minimes "arc classique" tirent sur des blasons uniques de 80cm (10 zones de scores) :

- Benjamins : 2 x 20m
- Minimes : 2 x 30m

Les autres catégories, arc classique et arc à poulies tirent 2 x 50m sur des blasons de 122cm.
(cf le Manuel de l'Arbitre, Règlement français du tir en extérieur, article C.4.1.)

4. Beursault

Lors des compétitions "Beursault", qualificatives pour le Championnat de France, sont autorisés : les arcs classiques, les arcs à poulies et les arcs droits (long bow).

Arc droit (rappel)

- Il s'agit d'un arc de type « arc droit » ou Longbow, selon la définition de la FITA. Cela veut dire que lorsqu'on tend la corde, celle-ci ne peut toucher aucune autre partie de l'arc, à l'exception des encoches de fixation de la corde. La forme de la poignée ou des branches est sans restriction. La fenêtre de l'arc peut permettre le tir par le centre. L'arc droit peut être démontable.
- L'arc peut être composé de n'importe quel matériau ou combinaison de matériaux.
- La longueur et la puissance de l'arc sont libres.
- Ces arcs doivent être nus, aucun accessoire n'est autorisé.
- Les flèches à utiliser sont des flèches en bois avec empennage en plumes naturelles.

(cf le Manuel de l'Arbitre, Règlement français du tir en extérieur, article C.5)

Valeur des flèches : une flèche qui se trouve dans la pastille noire (centre du marmot) appelé communément le « noir », ou qui touche ce noir vaut 4 points.

Le cordon de cette zone est le seul cordon compté à l'avantage. Les autres cordons de la carte sont au désavantage.

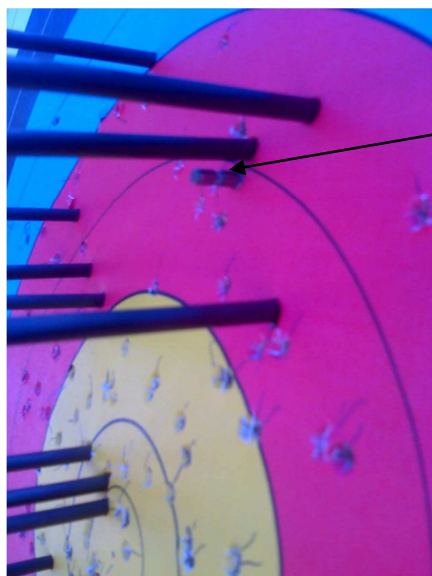
5. FITA : position des archers sur la ligne de tir

La FITA vient de décider, avec application au 01/04/2011, qu'en rythme A-B-C et en rythme AB/CD, la position des archers sur la ligne de tir sera celle qu'ils auront décidée entre eux. Les arbitres et l'organisateur doivent en être informés.

S'il n'y a pas d'accord, ils doivent tirer selon leur position allouée par l'organisateur.

Cette modification apparaîtra dans le Manuel de l'Arbitre en juin prochain.

6. Valeur de la flèche

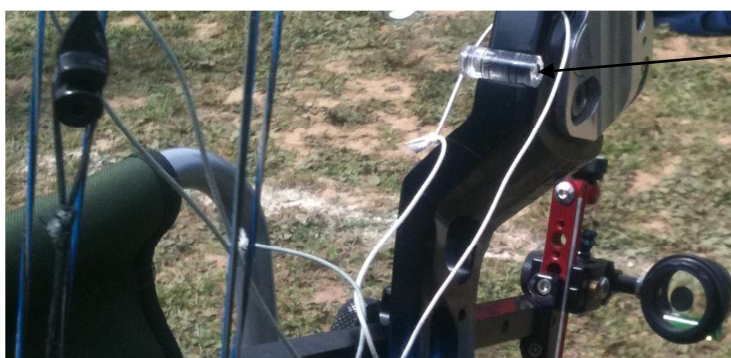


Pointe de la flèche

Au moment de son impact en cible, le tube de la flèche se désolidarise de la pointe. La pointe est en cible et le reste du tube tombe à terre.

La pointe étant plantée dans la zone 8, la flèche a une valeur de 8 points.

7. Système additionnel



Niveau additionnel

Cet arc à poulies est vendu avec un niveau au-dessus de la fenêtre d'arc. Ce système additionnel n'étant ni électrique, ni électronique peut être utilisé en tir sur cibles (Fita, Salle, Fédéral). En tir en campagne, il ne pourra être autorisé que dans la mesure où la taille du niveau ne dépassera pas la largeur de la poignée, afin d'éviter de servir de repères.

8. FITA TARGET et FITA STAR

Avant de transmettre ses demandes de distinction accompagnées des feuilles de marque, il est demandé aux arbitres, **sous peine de nullité des demandes**, de préciser les distances de tir.